

DECISION

OBJET : Renouvellement de l'adhésion de la CUCM à l'association Alterre Bourgogne-Franche-Comté

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu les articles L 2122-1 et R 2122-8 du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés passés sans publicité et avec mise en concurrence,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire à compter du 21 avril 2026, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Association loi 1901, Alterre Bourgogne-Franche-Comté (Alterre BFC) est l'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable de Bourgogne-Franche-Comté. Ses objectifs sont l'amélioration de la connaissance et de la prise de conscience, la construction d'une culture commune, la mise en pratique du développement soutenable et la détection et la compréhension des enjeux de terrain. Elle intervient dans de nombreux domaines tels que l'énergie, les déchets, l'adaptation au changement climatique, l'alimentation, l'écologie territoriale, l'eau, la mobilité durable et inclusive, la santé environnement, la sobriété et les démarches territoriales de transition écologique en croisant, autant que possible, les aspects sociaux et économiques avec les aspects environnementaux.

L'association compte près de 80 membres répartis en 4 collèges :

- Collège 1 : collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les associations les représentant
- Collège 2 : associations loi 1901
- Collège 3 : établissements publics
- Collège 4 : partenaires associés

La CUCM, membre du 1er collège, participe également au conseil d'administration depuis 2018 et, à ce titre, aux choix des orientations d'actions de l'organisme.

Les missions d'Alterre BFC de coordination d'observatoires régionaux (en particulier observatoire régional climat-air-énergie et observatoire régional des déchets), d'animation de réseaux d'acteurs, de mise à disposition d'outils méthodologiques et bibliographiques thématiques et de travaux de défrichage et d'innovation sur des thématiques émergentes associant acteurs de terrain et de la recherche permettent, entre autres, à la CUCM de disposer :

- d'un accès à l'ensemble des données climat-air-énergie du territoire, données qui sont essentielles à l'établissement du diagnostic et au suivi des indicateurs territoriaux climat air-énergie de son PCAET,
- de rapports d'analyse, de temps d'échanges et d'outils de partage d'expériences au sein de différents réseaux thématiques rassemblant collectivités, partenaires institutionnels et acteurs experts : réseau Bocag'haies, groupe régional d'adaptation au changement climatique, réseau

CapTer (Captages et Approches Territoriales), etc. Les apports de ces réseaux, retours d'expérience et synthèses de connaissances nourrissent les travaux de la Communauté Urbaine,

- d'accès à des données bibliographiques et des échanges d'expérience au sein de réseaux thématiques sur les questions climat-énergie, réduction des déchets, économie circulaire, protection des ressources en eau, etc.

Structure historiquement financée sur les fonds du Conseil Régional, de l'ADEME et de la DREAL, Alterre BFC a fait le choix, lors de son assemblée générale 2018 de mettre en place dès 2019 une cotisation de ces adhérents afin de consolider la structure financière de l'agence et de développer une base de financement « hors projets » qui contribue à la capacité d'Alterre BFC à innover et investir techniquement au profit des acteurs du territoire.

Au regard de la contribution des actions portées par Alterre BFC aux démarches et objectifs énergie-climat, prévention des déchets et protections des ressources en eau et du territoire, il est proposé de continuer à soutenir l'association dans ses missions en confirmant l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association par le règlement de la cotisation annuelle de 2 000 €.

Cette confirmation d'adhésion s'accompagnera de plus, pour la Communauté urbaine, de l'ouverture d'un accès à de nouveaux services réservés aux adhérents :

- accès permanent à une sélection thématique d'articles en ligne,
- contact personnalisé en lien avec les thématiques traitées par l'agence,
- mise à disposition de l'ensemble de la documentation d'Alterre avec envois possibles gratuitement,
- participation au conseil d'administration d'Alterre BFC et, à ce titre, au choix des orientations d'actions de l'organisme.

DECIDE ce qui suit :

- De confirmer l'adhésion à l'association Alterre Bourgogne-Franche-Comté ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se référant à l'adhésion à l'association ;
- De verser la cotisation annuelle correspondante pour l'adhésion à l'association à compter de l'année 2026.

Fait à Le Creusot, le 8 juin 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 10 juin 2026
et publié, affiché ou notifié le 10 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

Isabelle LOUIS



